

*Mission Permanente de la République du Congo  
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo  
to the United Nations*

**DÉCLARATION  
DE S.E.M RAYMOND SERGE BALE**

**REPRESENTANT PERMANENT**

**AU**

**DÉBAT GÉNÉRAL DE LA 3<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ  
PRÉPARATOIRE DE LA CONFERENCE DES PARTIES  
CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-  
PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES EN 2010**

**New York, le 4 Mai 2009**

**VÉRIFIER AU PRONONCÉ**



**Monsieur le Président,**

Ces dernières années ont vu surgir des crises diverses dont la dimension planétaire a révélé l'intérêt et l'importance de la coopération multilatérale dans la quête des solutions aux problèmes qu'elles causent et qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Aujourd'hui, les Etats Unis et la Fédération de Russie donnent les signaux encourageants d'un retour au dialogue et à la négociation dans le domaine du désarmement.

Ainsi pourrais-je me hasarder à conclure que nos travaux se tiennent dans un contexte qui devrait nous installer dans des bonnes dispositions pour que cette troisième session du comité préparatoire contribue à faire avancer la paix et la stabilité internationales, en général et surtout à créer les conditions d'un consensus autour des questions aussi délicates que complexes inscrites à l'ordre du jour et dont je mesure l'enjeu dans la perspective la conférence d'examen de 2010.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, tout en vous félicitant pour votre élection à la présidence de ce comité préparatoire, je voudrais vous assurer du soutien et de la disponibilité de ma délégation à vous accompagner dans cette difficile quête du consensus dont vous avez la conduite.

**Monsieur le Président,**

Les résultats mitigés de la session précédente du comité qui s'est tenu il y a un an à Genève, devraient interpeller davantage notre conscience pour que nous nous engagions résolument vers le désarmement général et complet. Notre engagement à cet égard ne peut que s'inscrire dans le cadre du renforcement de cette architecture à trois piliers qui caractérise le Traité de Non Prolifération. Pour le Congo, il s'agit d'adopter des mesures communes, concrètes et réalistes visant à progresser effectivement vers le désarmement nucléaire, la non prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

C'est ici, en rappelant ces trois axes cardinaux du Traité, que ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite par Cuba au nom du Mouvement des Pays Non Alignés et partager en même temps quelques remarques et rappeler certains principes d'importance pour ce débat.



**Monsieur le Président,**

Ma délégation pense qu'il n'est nullement hors de propos de relever l'ambivalence de la situation actuelle des armes nucléaires dans le monde aux conséquences létales inimaginables pour l'humanité, au regard des défis autrement plus urgents et plus importants que sont les différentes crises alimentaire, financière, économique, énergétique, sociale, les changements climatiques, la lutte contre la pauvreté, auxquels devraient être consacrées des ressources appropriées.

Le moment est venu de mettre résolument fin à la vanité de la course effrénée aux armes nucléaires de plus en plus sophistiquées. En effet, seule une mise œuvre pleine et entière des obligations juridiques en matière de non prolifération et l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations sur des mesures efficaces devant concourir à la fin de la course à l'armement nucléaire, permettra d'éviter une catastrophe majeure dans le monde.

Ma délégation voudrait saisir l'occasion de cette réunion pour réaffirmer son attachement au respect des obligations inhérentes au TNP, ainsi qu'au renforcement du régime qu'il a instauré et en appelle à toutes les parties d'agir de même et en toute bonne foi.

**Monsieur le Président,**

Force est de reconnaître que la question du désarmement nucléaire est fort complexe, cependant, il nous faut réaffirmer que ce n'est pas par la présence et l'accumulation excessive des armes nucléaires que l'on n'épargnera aux générations futures les fléaux de la guerre. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales se prescrit par l'élimination totale des armes nucléaires

Le Congo en appelle donc à une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ( TNP ) et à la mise en œuvre des recommandations adoptées par les Etats Parties au cours des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000, et en particulier les 13 mesures de désarmement contenues dans le document final de la Conférence de 2000, conformément à l'article VI du TNP.



Ma délégation forme, en outre, le vœu de voir le processus de démantèlement et de destruction de ces armes s'opérer de manière transparente, graduelle et irréversible. A cet égard, il est important de souligner la responsabilité des Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les plus grands arsenaux.

Il ne serait pas vain de rappeler l'importance de l'application des mesures de confiance précédemment édictées, notamment les garanties que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires ne se fera pas contre les Etats non dotés d'armes nucléaires.

**Monsieur le Président,**

Il apparaît évident que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent de manière significative aux objectifs de désarmement et de sécurité internationale. C'est ici le lieu de se féliciter de l'entrée en vigueur, le 21 mars dernier du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les efforts que déploie l'Union africaine en vue de la ratification du Traité de Pelindaba signé par la majorité des Etats africains conforte notre sentiment sur l'irréversible processus devant faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

De même, ma délégation appuie l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

**Monsieur le Président,**

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires offre une plateforme idéale de coopération multilatérale où puissances nucléaires aussi bien qu'Etats ne disposant pas d'armes nucléaires se retrouvent pour faire progresser le processus de désarmement. Le Traité apparaît ainsi comme la pierre angulaire du régime du désarmement et devrait en conséquence, s'illustrer comme l'instrument juridique universel par l'adhésion de l'ensemble des Etats qui forme la communauté internationale.

Ma délégation estime qu'une collaboration circonscrite aux seuls Etats parties au TNP limiterait l'efficacité de cet instrument, particulièrement si



certaines Etats échappent au mécanisme institué par le régime de non prolifération; d'où l'urgence d'œuvrer aux fins de lui conférer un caractère universel incontesté. De même, l'on devrait déployer toutes les énergies afin de réunir les conditions de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La conclusion d'un traité interdisant la production des matières fissiles et autres substances explosives à des fins militaires, participerait des mesures à promouvoir dans le cadre de la non prolifération nucléaire. L'ouverture de négociations à cette fin devient alors une exigence d'efficacité.

**Monsieur le Président,**

Le droit de procéder à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, conformément aux normes internationales reconnues, est un droit que mon pays ne saurait aliéner. Au demeurant, l'énergie nucléaire plus saine et plus sûre se révèle comme une des réponses idoines dans le contexte des changements climatiques. Cependant, le Congo, reconnaît que seul le système de garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique demeure à cet égard le pivot de tout contrôle afin d'éviter tout détournement de matières nucléaires à des fins militaires. Et pour répondre à ces légitimes aspirations, l'indispensable coopération qui doit se développer entre les Etats dotés de la technologie nucléaire appropriée et les Etats non nucléaires parties au TNP, doit se fonder sur les obligations pertinentes internationales.

il convient donc, à cet effet, de renforcer le rôle de l'AIEA en tant qu'autorité compétente chargée de vérifier et d'assurer le respect des accords de garanties qu'elle conclut avec les Etats, y compris le protocole additionnel.

**Monsieur le Président,**

Au delà du désarmement nucléaire proprement dit, il convient de souligner que la coopération entre les Etats dans le domaine de la non prolifération devrait aussi impliquer le renforcement du régime institué par la résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité sur les armes de destruction massive et d'autres instruments juridiques internationaux existants, afin notamment d'empêcher toute acquisition d'armes de destruction massive par des groupes



ou des agents non étatiques. Cette coopération doit être réalisée dans le cadre de l'ONU, de manière transparente et non discriminatoire.

Ma délégation appuiera toutes initiatives multilatérales s'inscrivant à réaliser le désarmement nucléaire et la non prolifération des armes de destruction massive en vue de préserver et de consolider la paix et la sécurité internationales.

Je vous remercie

